Jacques Bailleul sourit de pitié. Il se prenait lui-même en mépris.

—Tu pleures! dit il. A quoi bon? Larmes faciles et mensonges comme tes serments d'autrefois. N'as tu pas tout ce que tu désirais, ce qui te tentait, ce qui à tes yeux valait mieux que notre pauvre amour! Moi, je peux souffrir, mais toi! Comme j'aurais mieux fait de rester au delà de ces mers que j'avais traversées pour te fuir! Je me serais épargné de nouvelles tortures plus poignantes que les autres! J'aurais vécu avec le doute qui me soutenait en me donnant parfois l'illusion d'un retour, d'un pardon que le temps m'eût rendu possibles! A la maison aux lierres, dans la nuit, je pouvais être le jouet d'une obscurité décevante!..... Aujourd'hui, je peux dire encore, mais avec plus de certitude: "Je sais..... J'ai vu!" Je serais le dernier des insensés de nier la honte évidente au grand jour et l'infamie dont tout Paris, cet aiffeux Paris qui t'a prise et que j'exècre, est le témoin.

Il repoussa sa chaise brusquement et se dressant de toute sa hauteur, il croisa les bras sur sa poitrine.

—Triste voyage, dit il avec une amertume qui empoisonnait ses lèvres. Ces Chinois m'ont rendu un triste service en me enfonçant pas un couteau dans le cœur, en me laissant pas pourrir, dans la brousse, comme tant d'autres dont les vautours et les tigres ont blanchi les os. J'ai souffert mille morts depuis que j'ai mis le pied dans ton odieux Paris qu'je voudrais brûler! A chaque pas j'y ai rencontre des preuves de ton opprobre! En te voyant passer en voiture, au Bois, j'ai vu rouge et je ne sais ce qui m'a retenu! Depuis, je me demande ce que je dois faire! Les idées les plus insensées s'agitent dans ma tête..... et je redoute, oui, en vérité, de la voir éclate- et de devenir fou!

Et comme elle s'obstinait dans son silence, il lui saisit le bras et, la secouant avec frénésie, il s'écria:

—Mais réponds, réponds donc!

Elle releva la tête, le regarda doucement et dit:

—Je n'ai pas à me défendre..... Tu as raison... accable-moi!.....

—Ainsi tu avoues.....

—Je ne sais pas mentir.....

—Tu es l'amie de cet homme?.....

—C'est vrai.

—Depuis quand?

—Depuis quelque temps.....

—Combien?

—Trois mois environ.

Jacques Bailleul le savait. Cependant cet aveu de Rose si simplement fait l'atterra; le sort lui navrant de Rose le désarmait. Il en éprouva moins de colère que de surprise.

Il lâcha son bras et demeura devant elle indécis et troublé.

Sa fureur s'apaisait.

Il réfléchissait en comparant des dates.

Trois mois, il y avait trois mois! Mais alors la lettre de ce voisin disait vrai. Rose avait donc résisté jusque-là. Pourquoi?

Elle ajouta en le voyant plus calme:

—Jacques, tu disais tout à l'heure que tu ne sais ce que tu dois faire. Je vais te l'apprendre. Il y a des choses que tu ne peux savoir et que je ne dois pas dire..... des fatalités. Je ne cherche pas à m'excuser, ne le suppose pas..... Pourquoi!... Dans quel but?... Le mal est fait et il est irréparable. Seulement, je peux te jurer, par mon salut éternel, une chose..... c'est que je ne t'ai veux pas de tes colères, que je n'ai que du chagrin dans l'âme et que je te voudrais heureux! Éloigne-toi..... N'essaie plus de me revoir! Je suis indigne..... Je ne mérite que le mépris et la haine ou plutôt l'oubli. Quitte Paris..... Suis la carrière sans songer à moi et en scellant une pierre sur le passé comme on en met sur les tombes..... Ton père et ta mère son fiers de toi..... plus tard tu reviendras auprès d'eux..... Oui, si tu veux, renonce à l'armée..... Tu as assez fait pour ton pays..... Rentre aux Essarts..... Tu trouveras sans peine une femme bonne, aimante, digne de toi, qui t'aimera comme tu mérites de l'être.....

La voix de Rose s'éteignit dans un sanglot déchirant.

Mais elle fit un effort et reprit d'un ton plus bas:

—Pour moi, tout est fini..... mais quand tu m'écraseras de ta colère, comme autrefois, à quoi cela te servirait-il? Serais tu donc content de me voir souffrir..... plus encore! Laisse-moi dans ma honte et va-t-en!

Elle s'arrêta; elle était à bout de forces.

Il aurait dû être attendri par cette voix pleine de larmes, par cette douleur inconsolable, par ces yeux noyés qui pleuraient leur bonheur perdu.

Mais l'orgueil des hommes est farouche et sans pitié.

Il l'écoutait en revenant peu à peu de son étonnement, ému d'abord et bientôt repris ne sa jalousie furieuse.

Les yeux de Rose fermés, haineux, il crut en saisir sarcastique at dit:

—J'entends..... Tu es pressée de te débarrasser de moi..... va-t-en!..... retourne à ce mortel Toukin..... ou marie-toi..... rentre aux Essarts!..... C'est à dire laisse moi dans mon hôtel avec mes domestiques, mon luxe, mes plaisirs..... laisse-moi aux mains de ce baron Ferney, de l'amant qui m'enrichit..... et retourne à tes misères..... à tes chagrins..... va à ta charrue, misérable!.....

—Jacques, supplia t-elle, tu te trompes..... tu ne nous pas me comprendre!.....

Il allongea le bras; ses doigts nerveux s'accrochèrent à la jupe de Rose: il la ramena auprès de lui, et, son visage touchant le sien:

—Je comprends ceci, lui dit-il, que tu es plus belle que jamais, que tu m'avais juré d'être à moi, à moi seul et que tu as violé ta promesse.....

—Jacques!

—Je comprends encore que je suis malheureux par toi, que tu as brisé mon avenir, empoisonné ma vie, celle de mon père et de ma mère, que tu me rends fou et que tu te ris des malheurs causés par toi.....

—Mensonge!

—Je comprends enfin que tu veux rester libre avec ce infâme baron Ferney dont l'argent t'a perdue. Eh bien! non, en vérité, cela ne sera pas! Tu ne me connais guère!..... Tu ne sais donc pas qu'une seule femme a jamais existé pour moi, que celle-là j'ai pu l'outrager sans cesser de l'aimer ou du moins de songer à elle; que je l'ai sacrifiée à mes plaisirs et dans les yeux et que la savoir à un autre, c'est pour moi un supplice pire que l'échafaud et le bagne; qu'elle seule m'occupe et que, ne pouvant la reprendre à cause de ce qu'elle est devenue, je n'ai qu'une idée, celle de me venger, et que je me vengerai, entend-tu!

—Comment?

—Je chercherai le bandit qui me l'a prise, qui l'a flétrie, débauchée, souillée.

—Et après..... demanda-t-elle en se redressant.

—Après, ce sera une affaire entre lui et moi!

—Jacques, s'écria-t-elle, une dernière fois, je t'en supplie, quitte Paris..... Va-t-en! Tu es fou!

Il fait un mauvais rire.

—Tu l'aimes donc bien, ce Ferney, que tu tremblies pour lui!

—Je tremble pour toi que la folie égare..... pour ton vieux père qui a déjà assez de peine, pour ta mère qui l'aime uniquement..... Tu veux te battre avec le baron..... à cause de moi!.....

—Et quand cela serait!.....

—Eh bien, je ne le veux pas, moi! Je te le défends.....

—De quel droit?

—Du droit de notre ancienne amitié... de notre jeunesse heureuse, de cet amour dont tu parles et dont tu crois être seul à souffrir..... Tu accuses le baron Ferney..... Tu le charges de ta haine..... Ce n'est pas lui qu'il faut haïr.

—Qui donc?

—Qui? le hasard qui a tout fait.....

—Le hasard..... Tu railles!

—Tes emportements..... tes indignes soupçons..... ton orgueil qui t'empêchait de revenir à moi, cet orgueil des hommes qui les rend si cruels, leur vanité, leur égoïsme qui ne veulent rien entendre.... Ah! je vais te dire la vérité à ta fin!..... Après tu agiras comme tu voudras..... j'aurai fait mon devoir..... j'aurai essayé d'empêcher des malheurs..... Une heure vient où tant d'injustice nous révolte.— Oui, je suis perdue aujourd'hui, flétrie, souillée, comme tu me le jettes à la face..... Oui, je suis la maîtresse du baron Ferney, c'est-à-dire une femme qu'on ne peut plus voir, qu'on ne peut plus aimer et dont on doit rougir, rien que pour l'avoir connue..... une de ces femmes pour lesquelles on ne se bat pas..... Là dessus, tu as raison! Je ne m'estime plus moi-même et je n'ai qu'un désir..... être oublié et oublier..... Je ne demande rien à personne, pas même un souvenir.. C'est bien, mais enfin que veux-tu? Après m'avoir outragée, dédaignée, délaissée pendant des années, tu reviens à moi, menaçant, l'injure à la bouche, et tu veux tuer l'homme que tu appelles ton rival..... Cet homme n'est pour rien dans ton malheur, dans notre malheur, c'est moi seul qui l'ai fait.

L'attitude de Rose avait changé tout à coup.

Elle se roidissait sous les coups qui s'abattaient sur elle. A l'aspect du danger qui menaçait à la fois ces deux hommes auxquels elle s'intéressait: celui dont le hasard avait fait son amant, qui l'avait soutenue, aidée dans son abandon, et l'autre, le seul pour lequel elle eût vraiment de l'amour, cette âme douce, faite de dévouement et de bonté, avait un mouvement de révolte

Elle s'était arrachée à l'étreinte du lieutenant et, ouvrant brusquement la tirour qui contenait les reliques de son amour elle les jeta sur la table

—Tiens, dit elle avec une sorte de violence, tu te demandes peut être à quoi me sert cette chambre dont je n'ai pas besoin. Je vais te le dire. Je la garde parce que la j'ai pleuré des années, j'ai souffert, j'ai regretté mes rêves perdus. Voilà les souvenirs qui m'ont soutenue en m'aidant à supporter mes chagrins. Repoussée par toi, abandonnée par mon père, maudite par la tien, en butte aux railleries de tous ceux de mon pays, j'espérais encore. J'espérais toujours que ton injuste colère s'abaisserait, que tu aurais un cri du cœur, que tu me reviendrais..... et je n'ai rien entendu, je n'ai rien vu! A la maison aux lierres, le soir où tu m'attendais pour m'accabler de ton mépris et de tes injures, on l'était pas moi qui sortais..... J'en jure Dieu! jamais je n'avais écouté personne..... J'ignorais ce qui venait de s'y passer, mais je soupçonnais une scène dans laquelle l'honneur d'une autre pouvait être compromis et cette autre je ne l'aurais pas trahie, même au prix de mon propre bonheur..... J'ai conservé comme un talmein son bracelet brisé..... Le voilà..... Je te défends d'y toucher..... ou je sors à l'instant pour ne jamais te revoir.

La musique pour ces heureux du jour n'est qu'un simple accompagnement, un accessoire banal, un prétexte dont, à la rigueur, on pourrait se passer.

Et cela se comprend.

Quand on a entendu cent fois le *Prophète* et les *Huguenots*, ou *Faust* ou *Lakmé* ou toute autre musique, fut-elle un peu chercher d'ouvre, on finit par en avoir assez, les gens qui ne cultivent pas le beau style diraient tout bonnement plein le *dos*.

Ce soir là, on donnait *Sigurd*.

La salle était à peu près garnie, mais on y trouvait des places.

A huit heures et demie, un homme jeune encore, mais ravagé par un chagrin, des fatigues, des excès ou une passion qui creusait ses traits et donnait à sa peau une teinte bilieuse, se présenta à l'entrée de l'orchestre, du côté gauche, et donna au contremaître à l'huissier de service.

Cet homme était correctement vêtu d'un habit noir sur lequel se détachait le ruban de la légion d'honneur et d'une tournure militaire.

Sa tête, très belle et surtout très expressive et très énergique, était de celles qui commandent la sympathie.

Il demanda à l'huissier:

—C'est de ce côté le fauteuil de M. le baron Ferney?

—Oui, monsieur.

—Il viendra?

—C'est probable. M. le baron vient presque toujours, au moins un instant. Vous êtes de ses amis?.....

—Je désire le voir et lui parler.

L'huissier étonné le mena vers les premiers rangs à peu près vides encore et dit:

—C'est là.

Le ton de l'amateur de musique était très calme, mais il n'était pas difficile de reconnaître qu'il ne voyait, ne n'entendait pas pour conserver une apparence de sang-froid.

L'huissier, distrait par ses fonctions, n'y prit pas garde.

Il donna avec complaisance au jeune homme à tournure d'officier le choix entre quelques places vides et s'occupa des gens qui se présentaient.

Deux minutes après, il avait complètement oublié cet incident.

L'amateur s'était installé à l'entrée de l'orchestre sur le rang où se trouvait le fauteuil du baron de Ferney.

C'était Jacques Bailleul.

Le malheureux venait de passer une journée terrible.

Ne sachant à qui se confier, n'ayant pas un ami à Paris qui pût l'écouter, la comprendre et lui donner un conseil, il avait roulé dans sa tête toutes sortes d'idées de vengeance, en proie à une jalousie furieuse, voulant reconquérir Rose à tout prix, l'aimant plus que jamais, mais avec moins de tendresse que de rage comme tous les amants déçus, exaspéré en la retrouvant cent fois plus belle qu'autrefois et préférant la mort et l'anéantissement à sa perte. Plus il y réfléchissait, mieux il comprenait que c'était le hasard qui les avait perdus, qu'elle n'avait jamais cessé de l'aimer, mais aussi que sa résolution était irrévocable et que s'étant donnée, elle suivrait sa destinée, quelque sorte France d'ailleurs qui dût en résulter pour elle.

Que faire donc?

C'était ce qu'il se demandait en errant à travers les rues, aussi isolé dans l'immensité de Paris, parmi la foule indifférente et affairée qu'il coudoyait que dans les plaines pestilentielles et les forêts du Yen-Thé, où il avait failli laisser des os.

Et en voyant passer les équipages de maître, avec de solides valets plantés sur le siège, les passants innombrables, les policemen arpentant les trottoirs, toute cette colonne de fourmis humaines au milieu desquelles chaque individu semble un point dans l'espace, il maudissait son isolement et sa faiblesse à peu près comme un soldat en pays étranger qui verrait un régiment ou plutôt une armée en face de lui.

A moins d'un attentat, Rose était inabordable pour lui.

Les millions de son protecteur et tonnes fortunes de la ville Paris entier, la défendaient contre lui.

C'est alors qu'une idée avait germé dans sa tête entêtée.

En passant devant l'Opéra, il s'était arrêté pour consulter l'affiche.

C'était jour de représentation.

On donnait *Sigurd*, presque une nouveauté à ce moment.

Jacques Bailleul entra au bureau de location.

Un employé complaisant lui fournit quelques renseignements. Le baron Maxime Ferney avait son fauteuil d'orchestre, pour l'année, et manquait rarement de faire acte de présence, au moins un instant.

Le lieutenant n'en demanda pas davantage.

Pourquoi désirait-il rencontrer son heureux rival?

Il ne s'interrogeait même pas à ce sujet, mais il sentait bouillonner dans sa cervelle une haine violente, instinctive, bestiale comme la férocité du tigre, et capable de tout.

S'il s'était trouvé seul, face à face, avec le baron, il l'aurait attaqué, étouffé sans remords comme sans pitié

Cet homme était entre lui et Rose.

Il fallait qu'un des deux disparût. Le malheureux ne voyait rien au delà.

Mais en même temps, il se sentait retenu, modéré dans la manifestation de cette haine par son titre d'officier.

L'honneur l'empêchait dans son uniforme comme dans une camisole de force.

Lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, il ne pouvait pas se comporter comme le fils d'un vavi jadis, simple paysan, dans les forêts de Taverny.

Et il le regrettait.

Avec quelle joie sauvage il aurait abattu, piétiné cet avorton du boulevard!

Il rongeait donc son frein en attendant l'occasion propice.

Depuis son entrevue avec Rose, les heures lui semblaient d'une insupportable lenteur.

Enfin le soir arriva.

En entrant à l'Opéra, il était au paroxysme de l'impatience, en butte à une obsession unique, le désir de revoir Rose. Il se demandait quelle attitude elle pourrait prendre entre son ami d'autrefois et son amant d'aujourd'hui.

Il jouissait d'avance de son embarras, sans pitié pour elle et ne gardant au fond de l'âme que le fiel de sa déception et le dépit de son bonheur perdu.

Et par sa faute!

D'abord il ne vit rien. Il n'éprouva qu'un éblouissement dans cette salle immense aux ors de toutes les nuances, verts, jaunes et rouges, aux lumières sans nombre, à moitié vide encore.

L'orchestre arrivait à ses oreilles comme un mugissement confus; le bruit des trompettes si éclatantes dans cette féerie de Sigurd l'étourdissait; les décours grandioses, le burg colossal du roi Gunther, prince du Rhin, le laissaient indifférent.

Le fracas des chœurs de prêtres et de guerriers n'eut même pas le pouvoir de le distraire de ses pensées.

Il se demandait sans cesse, les yeux tournés vers les loges de la salle:

—Viendra-t-il?

Ou:

—La verrai-je enfin?

Le premier acte s'achevait et Sigurd, le héros valeureux, pour parler comme la muse de cet opéra fantastique, venait d'apparaître aux yeux ravis des spectateurs d'ici, sœur du roi Gunther, lorsqu'un léger mouvement se fit à l'entrée par où Jacques Bailleul était arrivé lui même.

Le baron Ferney rayonnant dans sa cravate b'anche, s'y montrait enfin, appuyé au lambris du portiour, attendant la chute du rideau, pour ne pas troubler le spectacle et promenait un regard assuré dans la salle en saluant ses amis d'un signe de tête et en lorgnant les loges pour y découvrir des visages de connaissance.

Rien ne semblait troubler sa quiétude ordinaire.

Evidemment, s'il avait vu Rose, elle avait dû garder le silence sans rien révéler de sa surprise du matin.

Le lieutenant était à quelques pas à peine de son rival.

A dater de son arrivée, il cessa de regarder la scène.

Le burg aux créneaux altiers du roi Gunther, Hilda et Sigurd lui même disparurent dans un brouillard. Tous les traits s'effaçaient.

Il ne vit rien que le baron Ferney, qui ne l'apercevait pas.

Ses yeux l'auraient foudroyé s'ils avaient en la puissance des éclairs.

Bientôt il remarqua que le baron se tournait fréquemment vers une baignoire placée de l'autre côté de l'orchestre, et dont de sa place, il ne pouvait distinguer l'intérieur.

Cette baignoire devint dès lors son point de mire.

Enfin le puissant gosier du vaillant Sigurd lança les notre éclatantes de son invitation au roi Gunther auquel il venait de jurer une éternelle amitié, sédnit par les beaux yeux d'Hilda, blonde sœur du farouche monarque:

Pour conquérir la blanche Valkyrie,
Pour briser ses liens, ô roi, si tu le veux,
Dans les mêmes périls nous combattrons tous deux

Mais au retour dans la patrie
Du sang que prêt de toi, frère, je verserai
Tu donneras le prix que je réclamerai.

Naturellement le roi Gunther, amoureux, sans doute en vertu de quelque sortilège, de la Valkyrie qu'il n'a jamais entrevue, s'empresse de jurer tout ce que Sigurd lui demande.

Le rideau tombe.

Aussitôt les fauteuils d'orchestre se vidèrent comme par enchantement.

Le baron Ferney fut le premier à disparaître sans accorder la moindre attention à cet inconnu qui, au contraire, ne s'occupait que de lui.

Jacques Bailleul quitta sa place, fit le tour des couloirs et suivit l'espèce de chemin de ronde qui passe devant les baignoires afin d'examiner celle que le baron regardait si souvent, il éprouva un vif désappointement.

Cette baignoire était vide.

Alors obéissant à son idée fixe, il erra dans les couloirs et au foyer comme il avait erré dans Paris, mais sans y rencontrer le baron.

Seulement, à l'instant où le second acte allait commencer, les deux hommes se rejoignirent à l'entrée des fauteuils d'orchestre.

Jacques Bailleul dominait le millionnaire de sa haute taille; il laissa tomber sur lui un regard si direct et si persistant que l'autre ne put s'empêcher d'en être ému et s'arrêter.

Il y eut entre eux une seconde d'hésitation.

Maxime Ferney fixa froidement ce quidam qu'il s'étonnait de trouver sans cesse devant lui depuis deux jours, chez Gabrielle, au café de la Paix et sur le boulevard; il parut chercher dans sa mémoire et ne trouva rien qui lui rappelât l'homme qui le toisait si hardiment.

Il fit un geste d'indifférence et passa.

La toile se levait sur le décor d'Islande.

Une forêt sacrée au bord de la mer, avec au immense tilleul sous lequel les prêtres d'Odin célèbrent un sacrifice.

La salle maintenant était pleine.

Dans les loges, les toilettes de soirée offraient une ravissante variété de couleurs; toute la gamme de l'arc-en-ciel y était représentée; les gorges opulentes sortaient des corsages; les maigrenes se dissimulaient sous des flots de dentelles; les bras nus s'étaisient sur la pourpre du velours, les épaules et les dos s'étaillaient avec une prodigue impudeur. C'était une débauche de chair palpitante sous l'éclat des lustres, de diamants étincelants, de pierres de toutes les couleurs, mêlés aux habits noirs, aux cravates blanches, aux plastrons raides des gentlemen auxquels ce paradis de Mahomet est largement ouvert.

Jacques Bailleul, sans cesser de suivre des yeux le baron Ferney, fut un instant distrait de ses idées sombres par la magnificence du spectacle.

Mais cette diversion fut courte.

La scène changeait pour le second tableau et représentait la lugubre scène de chasse des morts; l'excellent ténor Sellier commençait le grand air de Sigurd marchant à la conquête de Brunehild, la Valkyrie chassée du paradis d'Odin et condamnée à épouser le mortel assez audacieux pour entreprendre la conquête de la belle vierge. Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'après nature par J. A. Dillon, court d'une voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère au acte passé par devant W. J. Castell, et notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues Camp et Troisième, et mesure en mesure américaine quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur douze pieds et deux et trois huitièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Magazine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés onze à quatorze inclusivement, sur un plan dressé par H. Moerh u en, voyer, en date du 29 juillet 1840 et déposé comme plan No 42 au bureau de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le dit Castell a vendue à Mme Wm. Buck par un acte passé par devant Wm O. Hart, un notaire en cette ville le vingt troisième jour d'avril mil huit cent cinquante-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'APRÈS un ordre de vente daté le 19 octobre 1893 dans l'affaire de L. Joseph contre Chaverie, No 39,374 de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans je vendrai à l'encan pour en comptant le MARDI 24 octobre 1893 à 10:30 heures A. M. à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot de vêtements, chemises, souliers, dry goods, etc., d'après inventaire.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20oct—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du Rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Bayou Sauvage, borné par les rues St-Jean Baptiste, Maudeville, Grand et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de Lafaye, daté du 16 février 1866, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Thomas Vollmer d'après un acte passé par devant James Foley notaire le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

AVIS AUX CRÉANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,509. Division B.—Mme Nettie Gonzales, veuve Jos. P. Mayo, ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens de Jos. P. Mayo, Mme Nettie Gonzales, veuve de James R. Mayo, soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers sera convoquée et tenue parde vant Fred. E. Ramold, notaire public, en son bureau, No 19 rue du Camp, en cette ville, le neuvième jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de ladite pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que l'intervalle entre les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23sept—3f au 23oct

Aitken Bros. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est qui pour leseelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et le fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

17 oct—17 21 26

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ces dites propriétés mobilières seront saisies et mises pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extra.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

3 sept—au 1er oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Billets, Comptes à recevoir, etc.

Arthur McGuirk vs. Peason & Kent Co. Ltd, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,053.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 6 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2 billets de John McCoy pour la somme de $200 chacun datés 4, 17 1893 à 30 et 60 jours respectivement, portant intérêt de 7 pour cent à partir de leur date.

1 billet de Louis H. Lambert pour la somme de $20 chacun datés 16 mars 1891 et payables respectivement 1er sept., 1er oct., 1er nov. et 1er déc. 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité

2 billets de C. E. Cate pour la somme de $10 chacun, datés le 17 mars 1891 et payables respectivement le 1er novembre et 1er décembre 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité.

1 billet de A. B. Kelso pour la somme de $86, daté le 27 janvier 1893, payable 1 jour après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de sa date; sur le dit billet il y a un crédit de $47.50.

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste attachée aux réponses et assermentée et enregistrée le 9 octobre 1893, par R. K. Amacker, garnisbee, dans l'affaire ci dessus.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26 30—3 6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, au coin de la rue du Camp et Traversière, dans un plat borné par les dites rues et les rues Magazine et Deuxième.

H. H. Hall, exécuteur testamentaire, vs

James J. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Bayou Sauvage, Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'après nature par J. A. Dillon, court d'une voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère au acte passé par devant W. J. Castell, et notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues Camp et Troisième, et mesure en mesure américaine quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur douze pieds et deux et trois huitièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Magazine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés onze à quatorze inclusivement, sur un plan dressé par H. Moerh u en, voyer, en date du 29 juillet 1840 et déposé comme plan No 42 au bureau de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le dit Castell a vendue à Mme Wm. Buck par un acte passé par devant Wm O. Hart, un notaire en cette ville le vingt troisième jour d'avril mil huit cent cinquante-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'APRÈS un ordre de vente daté le 19 octobre 1893 dans l'affaire de L. Joseph contre Chaverie, No 39,374 de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans je vendrai à l'encan pour en comptant le MARDI 24 octobre 1893 à 10:30 heures A. M. à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot de vêtements, chemises, souliers, dry goods, etc., d'après inventaire.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20oct—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du Rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Bayou Sauvage, borné par les rues St-Jean Baptiste, Maudeville, Grand et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de Lafaye, daté du 16 février 1866, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Thomas Vollmer d'après un acte passé par devant James Foley notaire le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26 30—3 6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, au coin de la rue du Camp et Traversière, dans un plat borné par les dites rues et les rues Magazine et Deuxième.

H. H. Hall, exécuteur testamentaire, vs

James J. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Bayou Sauvage, Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'après nature par J. A. Dillon, court d'une voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère au acte passé par devant W. J. Castell, et notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues Camp et Troisième, et mesure en mesure américaine quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur douze pieds et deux et trois huitièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Magazine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

Mais cette portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés onze à quatorze inclusivement, sur un plan dressé par H. Moerh u en, voyer, en date du 29 juillet 1840 et déposé comme plan No 42 au bureau de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le dit Castell a vendue à Mme Wm. Buck par un acte passé par devant Wm O. Hart, un notaire en cette ville le vingt troisième jour d'avril mil huit cent cinquante-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. P. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. P. Bat on, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18oct—18 22 27

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,116.—Division B.—Ordre de Cour—Wm. T. Leibrook vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue par Fred. E. Ramold, notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur ses affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893